Image not found or type unknown

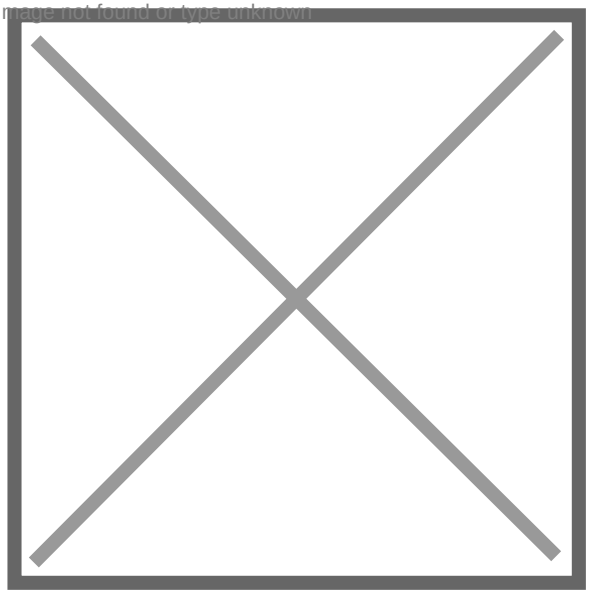

Faut il le consentement de tous les héritiers succession

Par **JUPITER375**, le **28/02/2018** à **07:38**

BonjourrnrnNous sommes plusieurs héritiers et c'est une succession difficile.rnNous voudrions savoir s'il faut le consentement de tous les héritiers pour que le notaire puisse prélever une somme sur le compte bancaire, (pour payer factures ou autres).rnCar nous réclamons à mon frère des comptes bancaires (arriéré de 10 ans) qu'il ne veut pas nous fournir et que nous pouvons obtenir apparemment par la banque, mais cette dernière nous réclame des frais (assez important) et nous voudrions que cela soit payé sur la succession.rnEst ce qu'il faut tous les consentements de tous les héritiers pour que le notaire puisse prélever cette somme ?rnPeut il prélever cette somme sans notre autorisation ?rnrnMerci pour votre réponse ! bonne journée !

Par **Visiteur**, le **28/02/2018** à **08:51**

Bonjour,rnVu le type de questions posées, je comprends effectivement que cette succession soit dificile.rnrnSi la succession est redevable, ce qui signifie que leur règlement doit s'effectuer à partir de l'actif successoral liquide, le notaire agit en gestionnaire, S'IL DISPOSE de liquidités transmises par les banques sur le compte de la succession.rnSinon, un des héritiers peut payer et remettre le justificatif au notaire..

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés